



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ**

**PRÉFECTORAL N° 2023-1185 DU**

**18 DEC 2023 Philippe LOOS**

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
804522



## **Cartes stratégiques de bruit de l'aéroport de Nice Côte d'Azur**

### **Tableaux d'exposition à court terme et à long terme**

Le présent document a pour objectif de présenter des données chiffrées concernant l'exposition au bruit des populations et des établissements de santé et d'enseignement, ainsi que l'évaluation de ses effets sur ces populations, conformément l'article R572-5 du code de l'environnement et l'arrêté du 4 avril 2006 pris pour son application.

#### **Méthodologie**

Les estimations du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation situés dans les différentes zones de bruit ont été réalisées à partir des fichiers fonciers 2021 et des données de population des îlots IRIS de l'INSEE de 2021. La population a été répartie dans les IRIS suivant le nombre de m<sup>2</sup> de surface habitable des parcelles. L'appartenance d'une parcelle à une zone de bruit est définie par son centroïde.

Les estimations du nombre d'habitations ont été réalisées à partir des fichiers fonciers 2021.

Les estimations du nombre d'établissements de santé et d'enseignement ont été réalisées à partir des fichiers de la BD TOPO® version 3.0 de 2021 de l'IGN.

L'évaluation des effets nuisibles en nombre de personnes affectées par une forte gêne et de fortes perturbations du sommeil a été réalisée selon la méthodologie prescrite par les articles 8 et 9 de l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Cette méthodologie consiste en une évaluation théorique sur la base de formules mathématiques ; en ce sens, il ne s'agit pas d'une évaluation faisant suite à une enquête épidémiologique qui aurait été réalisée auprès des riverains de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur.

#### **Tableaux d'exposition**

Les données suivantes ont été estimées, pour les cartes stratégiques de court terme (situation de référence 2024 – CSB CT) et de long terme (hypothèse de long terme 2040 – CSB LT), dans les zones exposées au bruit moyenné sur 24h ( $L_{den}$ ) et sur la période de nuit 22h-6h ( $L_n$ ) :

- Les surfaces impactées ;
- Le nombre d'habitations ;
- Le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation ;
- Le nombre de personnes affectées par les effets nuisibles dus à l'exposition au bruit que constituent la forte gêne (sur 24h) et les fortes perturbations du sommeil (sur la période de nuit).
- Le nombre d'établissements de santé et d'établissements d'enseignement ;

L'ensemble de ces résultats est présenté dans les tableaux ci-après.

1. Tableau d'exposition – CSB CT L<sub>den</sub>

Plages d'indice Lden en dB(A)	Surfaces (km <sup>2</sup> )	Logements	Population	Nombre de personnes affectées par une forte gêne	Établissements d'enseignement et de santé
55 ≤ Lden < 60	1,42	6039	9627	3013	4
60 ≤ Lden < 65	0,83	450	888	361	1
65 ≤ Lden < 70	0,59	0	0	0	0
70 ≤ Lden < 75	1,01	0	0	0	0
Lden ≥ 75	0,9	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4,76</b>	<b>6489</b>	<b>10515</b>	<b>3374</b>	<b>5</b>

2. Tableau d'exposition – CSB LT L<sub>den</sub>

Plages d'indice	Surfaces (km <sup>2</sup> )	Logements	Population	Nombre de personnes affectées par une forte gêne	Établissements d'enseignement et de santé
55 ≤ Lden < 60	1,76	6217	9005	2819	3
60 ≤ Lden < 65	0,98	2426	4505	1834	3
65 ≤ Lden < 70	0,64	0	0	0	0
70 ≤ Lden < 75	0,77	0	0	0	0
Lden ≥ 75	1,3	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5,44</b>	<b>8643</b>	<b>13510</b>	<b>4653</b>	<b>6</b>

3. Tableau d'exposition – CSB CT L<sub>n</sub>

Plages d'indice Ln en dB(A)	Surfaces (km <sup>2</sup> )	Logements	Population	Nombre de personnes affectées par une forte perturbation du sommeil	Établissements d'enseignement et de santé
50 ≤ Lden < 55	0,87	449	886	200	1
55 ≤ Lden < 60	0,69	0	0	0	0
60 ≤ Lden < 65	0,92	0	0	0	0
65 ≤ Lden < 70	0,57	0	0	0	0
Lden ≥ 70	0,25	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3,29</b>	<b>449</b>	<b>886</b>	<b>200</b>	<b>1</b>

4. Tableau d'exposition – CSB LT L<sub>n</sub>

Plages d'indice Ln en dB(A)	Surfaces (km <sup>2</sup> )	Logements	Population	Nombre de personnes affectées par une forte perturbation du sommeil	Établissements d'enseignement et de santé
50 ≤ Lden < 55	0,96	1468	2790	630	2
55 ≤ Lden < 60	0,7	0	0	0	0
60 ≤ Lden < 65	0,88	0	0	0	0
65 ≤ Lden < 70	0,69	0	0	0	0
Lden ≥ 70	0,32	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3,56</b>	<b>1468</b>	<b>2790</b>	<b>630</b>	<b>2</b>